American models must be clearly documented before purchasing European or Asian makes. Comparative quotes must be obtained from SRMP and a life cycle cost benefit comparison should be carried out to support any decisions. Once a specific vehicle has been selected, the approval of the geographic branch ADM must be obtained. Submissions seeking this approval should include a description of why the replacement is being proposed, an explanation of the sources that were considered, information on estimates obtained, and details on the specific vehicle proposed for purchase, such as who will approve the purchase contract, total cost, description of make, model, and options.

7. These new policies do not alter the situation with respect to furniture procurement. Missions should continue to seek SRMD advice on any furniture for the chancery or Official Residence. Furniture intended for use in representational areas must be approved by SRMD before purchase. For several years missions have had the option of procuring staff quarter furniture locally or in third countries and this has not changed. However, any decision to procure substantial quantities of staff quarter furniture other than through SRMP should be taken carefully. Selection of furniture is a highly personal matter and missions that make their own selections could be unduly influenced by occupants' taste. While this will not be a problem for a current occupant it may create difficulties on change of occupant. In addition the high quality of Canadian furniture and its relatively low cost (even with shipping costs factored in) will often make it the best value option.

This document is cancelled effective June 30, 1996.

documenter le fait que les modèles canadiens ou nord-américains ne conviennent pas avant d'acheter des marques européennes ou asiatiques. Toute décision ne doit être prise qu'après avoir obtenu des devis comparatifs de SRMP et une comparaison du coût du cycle de vie du véhicule. Une fois qu'un véhicule particulier a été choisi, il faut obtenir l'approbation du SMA du secteur géographique concerné. Les demandes d'autorisation devraient expliquer les raisons pour lesquelles le véhicule doit être remplacé, les sources qui ont été considérées, les estimations obtenues ainsi que les détails de l'achat proposé, soit qui approuvera le contrat, le coût total, la description de la marque, du modèle et des options.

- 7. Ces nouvelles politiques ne changent rien à la situation actuelle dans le cas de l'achat de meubles. Les missions sont priées de continuer à demander les conseils de SRMD pour les meubles destinés à la chancellerie ou à la résidence officielle car SRMD doit approuver à l'avance l'achat des meubles des aires de représentation. Les missions ont depuis plusieurs années la possibilité d'acheter les meubles des logements des employés sur le marché local ou dans des pays tiers, et cela n'a pas changé. Toutefois, toute décision d'acheter des quantités importantes de meubles pour les logements du personnel sans passer par SRMP ne doit pas être prise à la légère. Le choix de meubles est une question très personnelle et les missions qui font leur propre choix pourraient se laisser indûment influencer par le goût des occupants actuels des logements. Cela ne présente en soi aucun inconvénient pour ces derniers, mais des difficultés peuvent surgir lorsque d'autres les remplacent. En outre, la qualité des meubles canadiens et leur prix relativement bas (même en y incluant le coût de l'envoi) rendront souvent l'option d'acheter au Canada la plus économique.
- 8. Ce document devient périmé le 30 juin 1996.



Le sous-ministre des Affaires étrangères,

Deputy Minister of Foreign Affairs